



**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 15 novembre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme AVENA et M. BOURNY

M. François REBSAMEN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Yves BERTELOOT, M. André GERVAIS, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, M. François-André ALLAERT, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Elisabeth BIOT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Claude PINON, M. Louis LAURENT, M. Stéphan CLAUDET, M. Gaston FOUCHERES, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Jacques DANIERE, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY pouvoir à M. Bernard RETY.

**OBJET : ENVIRONNEMENT - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée - Corse, au Conseil régional de Bourgogne, au Conseil général de la Côte d'Or**

Le Grand Dijon a souhaité, au titre de l'économie de la ressource en eau, intervenir en vue d'inciter les particuliers, voire également les associations, à stocker l'eau de pluie brute pour des usages autres qu'alimentaires et corporels.

Le Grand Dijon se propose d'acquérir des récupérateurs d'eau de pluie. Ces derniers sont mis à disposition, en un ou plusieurs exemplaires, moyennant le versement d'une caution de 35 € par équipement. La signature d'une convention lie les contractants que sont le Grand Dijon d'une part et les particuliers ou les associations d'autre part.

Cette opération se présente comme une mesure différente, mais complémentaire, de celle mise en place par l'Etat en matière de crédit d'impôts pour des systèmes plus lourds en matière de récupération d'eaux pluviales.

Un marché public - marché pluriannuel à bons de commande - prévoit une opération qui doit se dérouler sur une durée maximale de 5 années et y consacre un budget global de 0,6 million d'€.

Il est proposé de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, du Conseil Régional & le Conseil général de la Côte d'Or, les aides auxquelles le Grand Dijon peut prétendre.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter la subvention au taux le plus élevé possible auquel peut prétendre la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour cette opération.

Pour extrait conforme,  
Le Président



**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**19 NOV. 2007**



Publié le **16 NOV. 2007**  
Déposé en Préfecture le